

Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Le maire ouvre la séance en discutant de l'édition du livre du 100^e anniversaire et annonce que des reproductions de la lithographie qui a été réalisée seront également disponibles sous peu.

Règlements – Avis de motion, dépôt et adoption du projet du règlement 760-05-23 modifiant le règlement de

construction. On retire les normes sur les bâtiments semi-ovales, ovales ou paraboliques. Il s'agit d'une demande d'une station de sports d'hiver pour installer une couverture au-dessus d'un tapis pour les jeunes apprentis qui utilisent la piste de pratique. On corrige une impossibilité réglementaire de construire un tel ouvrage.

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 757-76-23 modifiant le règlement de zonage pour former deux nouvelles zones pour agrandir la zone R-2-249 en réduisant la zone C-3-254. Il s'agit d'un échange de terrain qui a été fait par le passé pour le garage municipal, et qui permettra du même coup à un citoyen de lotir six terrains à même sa propriété. Le conseiller Bouclin a demandé le vote sur cette résolution. Le Conseil a voté en faveur de la résolution à l'unanimité.

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement 757-77-23

modifiant le règlement de zonage: dispositions particulières pour les tapis convoyeurs à titre de remontées mécaniques.

Programme Écoprêt: le règlement 886-23 est adopté. Les gens qui ont des problèmes avec leurs installations privées d'épuration des eaux auront désormais accès à un prêt directement de la Municipalité afin de remplacer leurs installations.

Helen Consiglio, en vertu du règlement 8891-23, est désormais considérée comme un personnage historique. Deuxième mairesse au Québec, madame Consiglio a été élue dans les années 1950.

Contribution pour fins de parc dans le cas de redéveloppement: le règlement 757-75-23 est adopté. Une contribution supplémentaire sera désormais exigée lors d'une demande de construction pour un projet de redéveloppement. Le maire explique que les terrains qui font l'objet d'un lotissement sont sujets à une contribution, et que ce règlement élargit les cas où une contribution sera exigible; par exemple, lorsqu'une propriété résidentielle est transformée en commerce.

Adoption du règlement 835-01-23 sur les projets particuliers de construction. Ce règlement vise à simplifier les demandes en vue d'un PPCMOL. Tous les détails convenus au règlement seront demandés pour l'adoption finale, mais les demandes préliminaires seront moins exigeantes, et ce, afin de limiter les frais et les démarches des demandeurs.

Travaux publics – Plusieurs travaux sont terminés, soit l'aqueduc du chemin des Sommets et le pavage du chemin Avila. La réfection du chemin de la Montagne sera terminée en octobre et le prolongement de l'égout du chemin Trottier, vers la fin de septembre.

Aide financière pour la stabilisation du talus sur le chemin de la Rivière: une demande d'aide financière de la part du gouvernement du Québec sera soumise en ce sens. Le ponceau sur le chemin Avila fera également l'objet d'une demande de subvention. C'est la firme Équipe Laurence qui a été mandatée pour faire les deux demandes de subventions.

La firme Équipe Laurence sera également chargée de demander une prolongation pour les travaux du ponceau sur le chemin Avila.

Abris postaux: 27 312,08 \$ (taxes incluses) seront investis pour les dalles de béton afin de remplacer le kiosque postal qui servira désormais de service de garde pour les personnes à l'emploi de la Municipalité.

Urbanisme – On rappelle qu'un permis de construction ne coûte en moyenne que 58 \$ et qu'il sert à s'assurer que les travaux planifiés sont conformes, puisque, tous les mois, des situations de non-conformité pour des travaux faits sans permis sont constatées.

Contrat pour la caractérisation du parc Gilbert-Aubin: le site ayant potentiellement été utilisé comme site d'enfouissement, une étude environnementale sera produite au coût de 2 180 \$ plus taxes. On précise qu'il ne s'agit que de la première phase et que les suivantes devraient coûter beaucoup plus cher.

Loisirs – Fête des Piedmontais du 12 août dernier: Dame nature n'a pas été favorable. La pluie abondante a provoqué un exode du site, mais cer-

tains irréductibles sont restés et l'événement fut tout de même un succès. Les enfants se sont bien amusés dans les jeux gonflables. L'exposition de voitures anciennes a dû être annulée et certaines autres activités également. On remercie tout de même les partenaires de l'événement. Le 23 septembre, au parc Gilbert-Aubin, aura lieu l'événement de clôture des festivités du 100^e.

Entretien de la patinoire et de l'anneau de glace: un contrat est octroyé pour la somme de 27 000 \$ et de 29 500 \$ plus taxes pour les années 2023-2024 et 2024-2025 respectivement.

Projet Signature Innovation: une aide financière est disponible pour l'aménagement de sentiers pédestres et une demande sera déposée en ce sens par la directrice générale de la municipalité.

Contrat pour sentier pédestre rustique non mécanisé: un contrat d'une valeur de 76 000 \$ (taxes incluses) est octroyé. Il s'agit du sentier pour accéder à la réserve Alfred-Kelly à partir du Havre des Falaises.

Essais de pompage au puits Labrador: ils seront réalisés pendant 72 heures afin d'estimer la quantité d'eau, et ce, pour 56 217 \$.

Trois conseillers, soit Marival Gallant, Bernard Bouclin et Richard Valois, ont tenté d'ajouter un point à l'ordre du jour dans le but de faire adopter une résolution demandant la production d'un rapport financier mensuel qui serait présenté à la population lors des séances du conseil. Les conseillers ont précisé que cette demande va dans le sens de la transparence et que des demandes ont été formulées par les citoyens.

Le maire et les conseillers élus dans son équipe ont voté contre l'ajout du point, arguant qu'il s'agissait d'une manœuvre politique et demandant de prendre le temps d'étudier la question sur le fond en caucus. Le conseiller Denis Royal a précisé que Piedmont est une petite municipalité, et que la production d'un rapport financier mensuel pouvait engager des frais et avoir des impacts sur l'administration municipale, et que ces aspects devaient être évalués avant d'adopter une résolution en ce sens: « Est-ce que c'est faisable? Est-ce que la demande mensuelle est raisonnable? Est-ce qu'il serait préférable d'opter pour une autre fréquence? » Le maire a précisé que leur opposition n'est pas sur le fond, mais bien sur la manière dont la demande a été présentée, et ce, sans discussions préalables.

Questions des citoyens – On demande où se trouveront les nouvelles boîtes postales qui seront déplacées pour accueillir la nouvelle garderie. Le conseil précise que les lieux sont, pour l'heure, inconnus et que c'est Poste Canada qui devra en déterminer l'emplacement.

Une citoyenne demande si un stationnement sera aménagé afin de permettre à tous les citoyens de profiter du nouvel accès aux sentiers de la réserve Alfred-Kelly à partir du Havre des Falaises. Le maire répond qu'un communiqué sera émis à ce sujet.

Vocation du motel sur la 117: on demande ce qui sera construit pour remplacer le motel démolit. Le maire répond que des discussions ont lieu avec le développeur, mais que rien n'est officiel pour l'instant.

SERVICES FUNÉRAIRES COMPLETS

Exposition, crémation, rapatriements
TOUT – POUR VOUS

LES SENTIERS
CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES

MAGNUS POIRIER
AMBASSEUR

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca
24 heures sur 24 | 7 jours sur 7